



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 mars 2023**

23-03-29

23-03-30

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 mars 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

Monsieur le conseiller Sébastien Legros est absent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023
5. Adoption du règlement no 65-2 modifiant le règlement constituant un Comité consultatif en urbanisme (CCU)
6. Nomination des membres du Comité consultatif en environnement (CCE)
7. Demande de dérogation mineure no 2023-00-0002 pour le 759-765, montée Lefebvre
8. Balayage de rue – Attribution de contrat
9. Installations septiques de la mairie et du Centre social et sportif – Bâtiment technique
10. Dons et commandites
11. Correspondance
12. Questions de l'assistance
13. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2023-03-14/2023-02-28 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 470 047,97 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 86 568,75 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 31 238,36 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 053,99 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 595 003,93 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023

Il est proposé

23-03-31

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 65-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Il est proposé

23-03-32

D'ADOPTER le règlement no 65-2 modifiant le règlement constituant un Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

ATTENDU QU'il y a eu l'adoption du règlement no 220 sur la constitution du Comité consultatif en environnement (CCE) lors de la séance du 14 février 2023;

ATTENDU QUE des citoyens et des élus constituent ce comité;

ATTENDU QU'un appel à manifestation d'intérêt auprès des citoyens, par l'entremise d'un avis public, a été lancé récemment;

ATTENDU QUE trois citoyens ont signifié leur intérêt à se joindre au CCE pour un premier mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-03-33

DE NOMMER pour un mandat de deux ans ces citoyens et citoyennes :

- Julie Major
- Peter Vokey
- Jean-Félix Le Blanc

DE NOMMER pour un mandat de deux ans ces élus :

- David Pharand
- Carl Dupras

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2023-00-0002 POUR LE 759-765, MONTÉE LEFEBVRE

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un immeuble qui empiète d'un maximum de 1,3 mètre dans la marge latérale sud-est, et d'un maximum de 5,38 mètres dans les marges avant et avant secondaire;

ATTENDU QUE la grille des usages et normes A-104 (annexe C du règlement de zonage numéro 142) exige une marge latérale d'un minimum de 5 mètres et d'un minimum de 12 mètres pour les marges avant et avant secondaire;

ATTENDU QUE la demande porte sur un bâtiment existant;

ATTENDU QUE lors de sa construction, le bâtiment respectait les normes d'implantation;

ATTENDU QU'un permis pour la construction d'un muret a été émis en 2006;

ATTENDU QU'en réalité il s'agit d'un mur de fondation qui a été construit vers l'avant de la propriété ;

ATTENDU QUE ce mur de fondation n'est pas surmonté d'une pièce;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-03-34

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure no 2023-00-0002.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

BALAYAGE DE RUE – ATTRIBUTION DE CONTRAT

Il est proposé

23-03-35

D'ACCEPTER la soumission de Transport Yves Dupras inc. au taux horaire de 145 \$, taxes en sus, pour une durée d'un an et deux années d'option avec ajustement de prix selon l'indice des prix à la consommation utilisé historiquement par la municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MAIRIE ET DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF – BÂTIMENT TECHNIQUE

ATTENDU QUE la municipalité mettra en place prochainement de nouvelles installations septiques afin de se conformer aux normes environnementales pour ses bâtiments municipaux au 776 et 774, rue des Loisirs;

ATTENDU QU'un bâtiment technique est nécessaire;

ATTENDU QUE différentes alternatives ont été analysées par l'administration municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE de se procurer un bâtiment technique auprès du fournisseur du système de traitement Premier Tech s'avère la meilleure option, notamment à cause qu'il permet de profiter d'une pré installation en usine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-03-36

D'ACCEPTER la proposition de Premier Tech pour la fourniture d'un bâtiment technique au montant de 26 700 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

23-03-37

D'ACCORDER les dons et commandites suivants :

- Fondation Hôpital du Suroît, au montant de 600 \$;
- Collège Bourget, album des finissants, au montant de 180 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 30

Il est proposé

23-03-38

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

No de résolution
ou annotation

François Fleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

